
Informations à l'intention des pharmacien-ne-s SCR

Pour connaître les conditions relatives à l'admission au sein du Service Croix-Rouge (SCR), veuillez consulter le règlement sur le SCR 59.500. Les pharmacien-ne-s SCR sont soumis-e-s aux mêmes instructions et directives que les autres membres du SCR (MSCR).

Etant donné la fonction qu'ils exerceront au sein du SCR en faveur du service sanitaire de l'armée (pharmacien-ne SCR [pharm]), les futur-e-s pharmacien-ne-s s'engagent par leur signature à suivre la formation nécessaire à l'obtention du grade d'officier SCR et à assumer les obligations qui en découlent. Les personnes qui souhaitent devenir pharm SCR doivent, à l'issue d'un master en pharmacie, avoir réussi l'examen fédéral de pharmacien-ne et payé leurs galons d'officier.

Ecole de recrues et école de sous-officiers

Déroulement régulier départ n° 2 (semaines de calendrier 27 à 29, 30 à 32, 33 à 38)

Vous effectuez en été votre école de recrues (ER) de 6 semaines au total (celle-ci peut - si nécessaire - être divisée en un bloc comprenant les 4 premières semaines et en un bloc comprenant les 2 semaines restantes). Outre la formation militaire générale de base, vous acquerez au cours des quatre premières semaines des connaissances médicales, méthodologiques et didactiques spécifiques à l'armée. Pendant les semaines 5 et 6, vous vous formerez à vos secteurs d'engagement et au service sanitaire de l'armée et vous familiariserez avec les Principes fondamentaux de la Croix-Rouge, le droit international humanitaire et la médecine transculturelle. Les six premières semaines sont communes à tous les MSCR.

A l'issue de l'école de recrues, vous intégrerez directement (ou, selon la planification, l'année suivante) l'école de sous-officiers. En tant que futur-e pharmacien-ne SCR, vous suivrez l'école d'officiers médecine militaire, d'une durée de six semaines. Cette formation ne peut pas être fractionnée.

Contenu abordé au cours de l'école de sous-officiers

En plus de la formation militaire générale de base, vous acquerez des connaissances médicales, vous serez préparé-e aux situations d'urgence et aux accidents, vous travaillerez votre résilience et vous apprendrez à diriger (admission aux modules des certificats délivrés par l'Association suisse pour la formation des cadres [ASFC]).

Il est également possible d'obtenir des certificats, notamment pour l'évaluation systématisée du patient (*Pré Hospital Trauma Life Support*, PHTLS®) ainsi que pour la réanimation de base et la défibrillation externe automatisée (*Basic Life Support* et *Automated External Defibrillator*, BLS-AED-SRC).

Certificats

- PHTLS®
- BLS-AED-SRC
- Admission aux modules des certificats de l'ASFC

Remarques

- Vous bénéficiez d'une politique de congés spéciale lors de la semaine de calendrier 38 afin que vous puissiez assister au début du semestre universitaire.

- Vous pourrez déjà effectuer des engagements pendant vos études (phase entre l'ER et l'école d'officiers). L'Office du SCR vous informera par courriel des engagements possibles. Vous pourrez vous annoncer sur une base volontaire.
- Dans l'éventualité où vous échoueriez au cours de la formation d'officier ou à l'examen fédéral, ou en cas d'arrêt des études de pharmacie, vous serez libéré-e du SCR ou pourrez déposer une demande auprès du C SCR pour vous former à la fonction de spécialiste Diffusion SCR (spéc diffusion SCR).
- Seul-e-s les étudiant-e-s qui complètent le programme de master en pharmacie par un examen fédéral en pharmacie peuvent suivre une formation de base de pharm (officier) dans l'armée (et non les étudiant-e-s du programme de master en sciences pharmaceutiques ou de master en Drug Sciences, par exemple).
- Le paiement de galons NE S'APPLIQUE PAS à l'école de sous-officiers.

Ecole d'officiers

Au cours de l'école d'officiers, vous serez formé-e à la fonction d'officier avant d'être promu-e au grade de lieutenant. L'instruction militaire spécifique pour les pharm se déroule uniquement au printemps (semaines 19 à 26) et dure 8 semaines (fractionnables en 2 x 4 semaines sur 2 ans).

Les contenus d'apprentissage concernent en premier lieu la médecine d'urgence et de catastrophe. La formation spécialisée de pharm comprend en outre des contenus d'apprentissage spécifiques aux pharmaciens et des blocs d'instruction sur la logistique et le matériel sanitaire, l'hygiène et le laboratoire hospitalier ainsi que l'infrastructure sanitaire.

De plus, deux courts stages pratiques sont effectués dans une pharmacie d'hôpital civil et au sein de la Pharmacie de l'armée (secteur Production pharmaceutique).

Remarque

La formation en école d'officiers ne peut être effectuée qu'une fois le master en pharmacie commencé (à partir de la 4^e année d'étude). Vous aurez à ce stade les connaissances nécessaires pour assimiler la matière enseignée et pouvoir réussir les cours civils.

Reconnaissance

La formation en école d'officiers est reconnue comme stage à option par l'Université de Genève si elle est effectuée pendant le master en pharmacie. Une demande de reconnaissance pour l'école d'officiers peut en outre être déposée auprès des écoles doctorales des universités suisses concernées et fera l'objet d'une évaluation individuelle.

Service pratique (paiement des galons)

Le service pratique (S prat) dure 12 semaines et doit être effectué au plus tard 3 ans après l'obtention du diplôme fédéral de pharmacie. Un fractionnement est possible sur demande. Le S Prat se déroule selon les besoins auprès de la Pharmacie de l'armée et/ou au sein de formations de l'armée ainsi qu'éventuellement pour partie au sein d'une pharmacie civile.

Le S prat est placé sous commandement militaire (entrée en service, cantonnement et libération sur place d'armes, qualifications).

Reconnaissance

Le S prat est reconnu comme module externe pour la formation postgrade FPH en pharmacie hospitalière.¹

¹ La reconnaissance du S prat pour la formation postgrade FPH en pharmacie d'officine est en cours. Il est toutefois d'ores et déjà possible, sur demande individuelle auprès du Secrétariat FPH Officine, de voir ultérieurement une partie du S prat reconnue pour la formation postgrade FPH en pharmacie d'officine.

Prestations

Vous effectuez des cours de répétition (CR) annuels de quatre semaines au sein d'un bataillon hôpital ou d'un bataillon de la logistique sanitaire.

Formation continue (pour les MSCR, sur demande)

Il est possible d'effectuer un certificat d'études supérieures (CAS) en «Médicaments et dispositifs médicaux en situation d'urgence et de catastrophe» ou d'en suivre seulement certains modules. Dans le cadre du CAS, jusqu'à 16 jours peuvent être comptabilisés comme service militaire (sur autorisation), et les coûts d'inscription sont couverts par le Centre de compétences pour la médecine militaire et de catastrophe. Pour plus d'informations, veuillez consulter le lien suivant: <https://www.unige.ch/formcont/cours/emergency-disaster>

Crédits

Le CAS vaut 15 crédits ECTS.